



**Epuration
Moyenne Broye
Lucens**

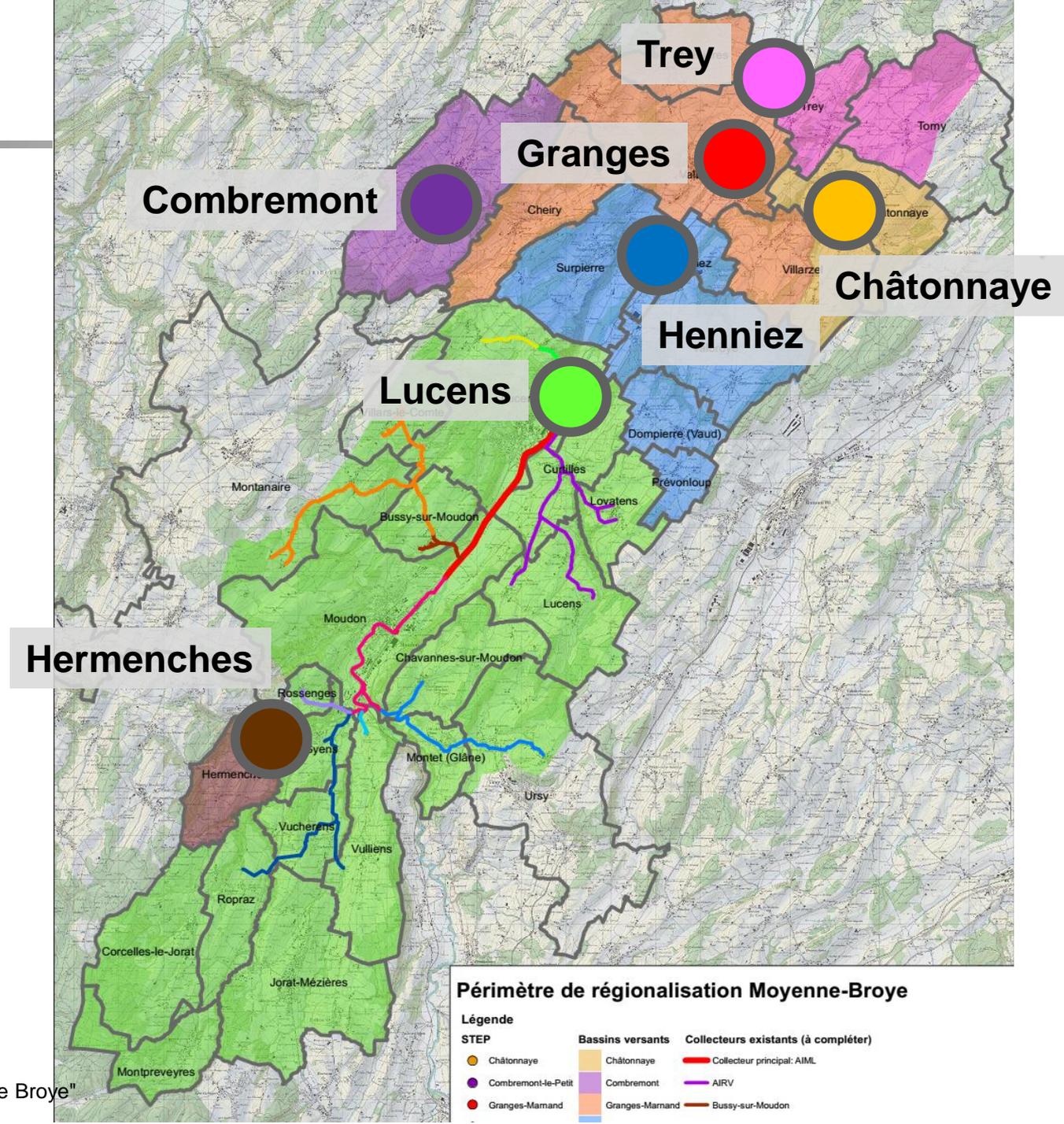
Régionalisation de l'épuration «Moyenne Broye» Séance d'information du 28 novembre 2018 Lucens

Programme

1. **Accueil**
2. Bref rappel du contexte et des étapes déjà franchies
3. Présentation du projet technique :
 - STEP
 - Réseaux
 - Gestion future d'un réseau régional
4. Coûts :
 - Coûts d'investissement
 - Charges annuelles futures
 - Subventions
5. Intentions pour l'organisation intercommunale
6. La parole aux cantons (DGE et SEN)
7. Suite du processus, calendrier
8. Questions et discussion

2. Périmètre

- 7 STEP (9 STEP en 2015)
- 30 communes vaudoises et fribourgeoises
- 7 structures intercommunales (STEP et/ou réseaux)



2. Contexte de l'épuration des eaux

**Croissance
démographique**



**Evolution des exigences
environnementales:
traitement de l'azote et
des micropolluants,
exigences liées au Lac
de Morat (phosphore)**



**Parc de STEP vieillissant,
besoins en renouvellement**



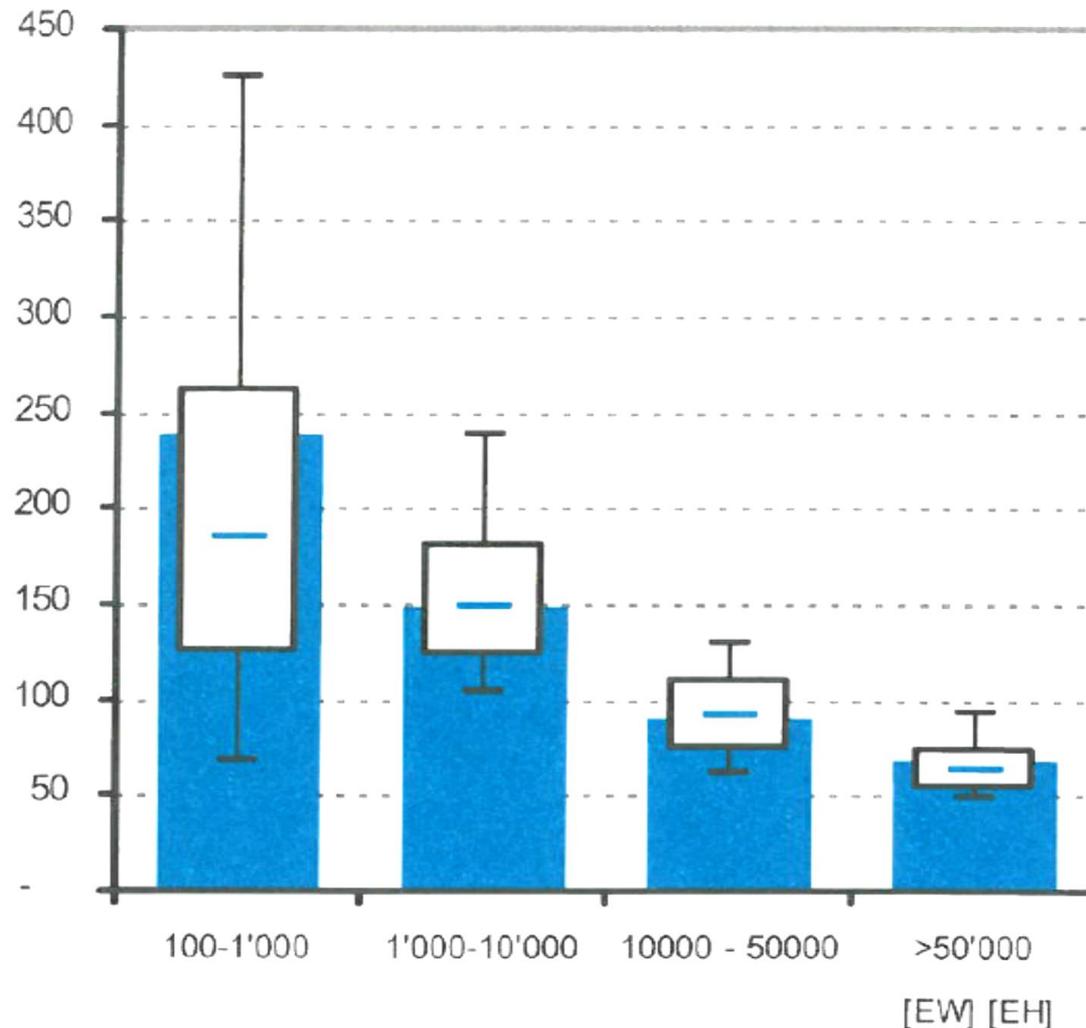
2. Contexte de l'épuration des eaux



Epuration
Moyenne Broye
Lucens

**Effets
d'échelle
avérés sur
les coûts de
l'épuration**

CHF / équivalent-habitant/ an



**Taille STEP
(équiv.-hab.)**

2. Historique de la région Moyenne Broye



- **1976 à début années 1990:** construction des STEP
→ âge actuel: entre 25 et 42 ans
- **2011:** plan cantonal micropolluants VD
→ périmètre „Moyenne Broye“ identifié
- **2013-2015:** première étude régionale:
 - 2 emplacements de STEP possibles, indécis
 - Pompage „vers le bas“ ou „vers le haut“ ?
- **2014:** entrée en vigueur de la nouvelle LAT
→ STEP „dans les champs“ devient très difficile
- **2015:** étude de l'AIML pour le futur de la STEP de Lucens
- **2016:** complément d'étude STEP Lucens
→ STEP régionale sur le site de Lucens faisable
→ Lancement du processus de régionalisation
- **2017:** STEPs Vulliens et Ropraz à Lucens (+ 5'000 eq.-hab.)

2. COFIL STEP: Etapes franchies



- **Jusqu'à fin 2016:**
Etudes préliminaires
- **Mai 2017:**
Constitution du COFIL, convention « STEP régionale »
- **Nov. 2017:**
Séance d'information no. 1
- **1ère moitié de 2018:**
Etudes techniques « industries », « STEP » et « réseaux »
- **2^{ème} moitié de 2018:**
Organisation du projet, statuts, financement
- **Nov. 2018:**
Séance d'information no. 2

3. Présentation du projet technique



Le COPIL a conduit 3 études techniques (1^{er} semestre 2018):

- Etude «eaux usées industrielles» (financé par Cremo et Nestlé Waters)
- Etude «Réseaux» (financé par le COPIL)
- Etude «STEP» (financé par le COPIL)

3. Etude eaux usées industrielles

Organisation: étude financée entièrement par Cremo et Nestlé Waters, suivies par le COPIIL. Bureau mandaté par les industries: **Triform**

Contexte légal: les eaux usées industrielles sont prétraitées « selon l'état de la technique » → approche au cas par cas. Un traitement final de ces eaux se fait généralement sur une STEP publique.

Aujourd'hui: uniquement installations de neutralisation (pas de diminution de la charge polluative), traitement sur les STEP d'Henniez (Nestlé) et de Lucens (Cremo).



The Healthy Hydration Company™



3. Etude eaux usées industrielles

Questions pour la future STEP régionale:

- Est-il possible, judicieux et économique de prétraiter ?
- Avec quelles technologies ?
- A quel endroit (site industriel, STEP régionale)
- Quelles sont les charges futures (après prétraitement éventuel) à considérer pour le dimensionnement de la STEP régionale ?

Résultats:

- Nestlé Waters: prétraitement pas possible (fluctuations importantes des eaux à traiter)
- Cremo: prétraitement possible et judicieux (flottation)
- Les charges pour le projet régional sont définies, tenant compte des deux projets de modernisation d'usine (réalisation 2019-2021)

3. Etude STEP

Organisation: financé par le budget du COPIIL. Adjudé au bureau **Pöyry** après un appel d'offres sur invitation

Objectifs: avant-projet avec coûts complets

Résultats

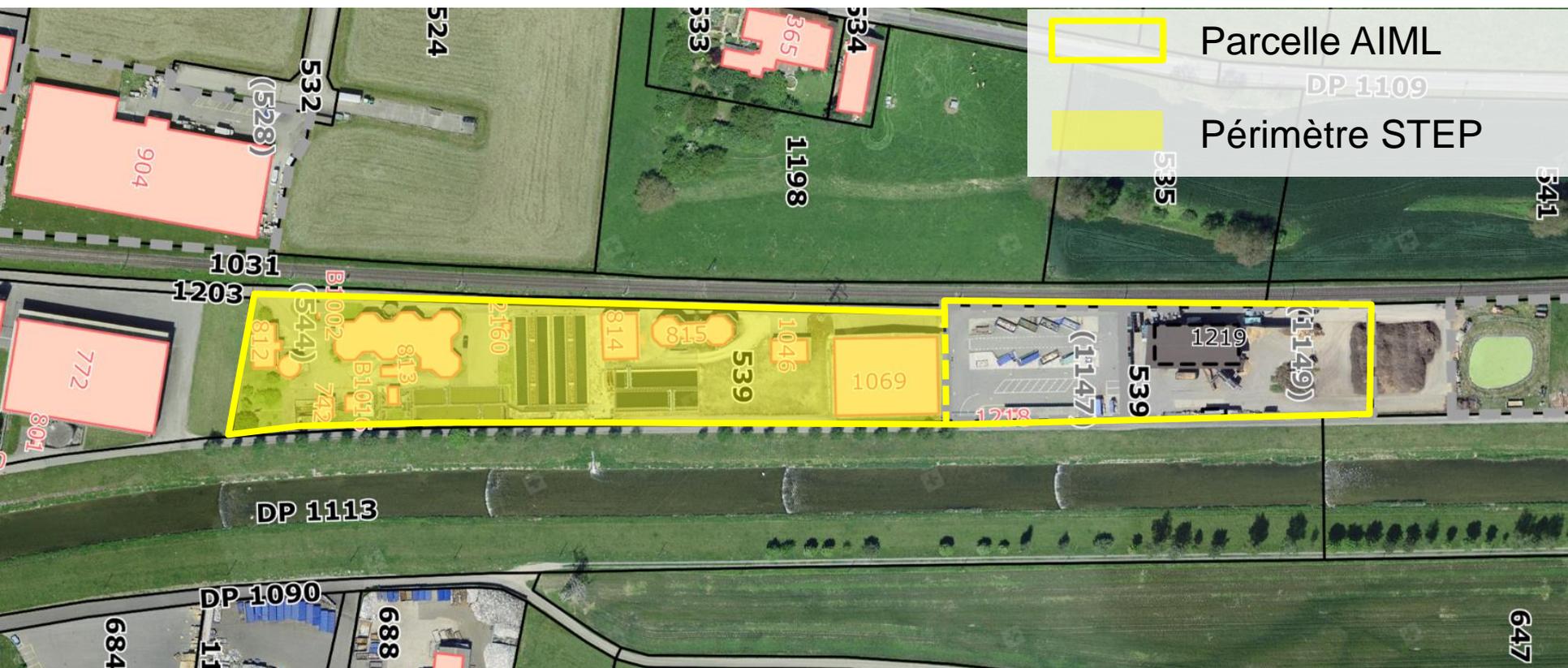
- Choix des procédés
- Analyse détaillés de contraintes du site
- Dimensionnement complet des filières eau, boue et gaz
- Configuration des étapes de traitement, layout
- Phasage (avec maintien du traitement pendant tout le chantier)
- Coûts d'investissement et d'exploitation
- Identification de questions ouvertes

3. Etude STEP

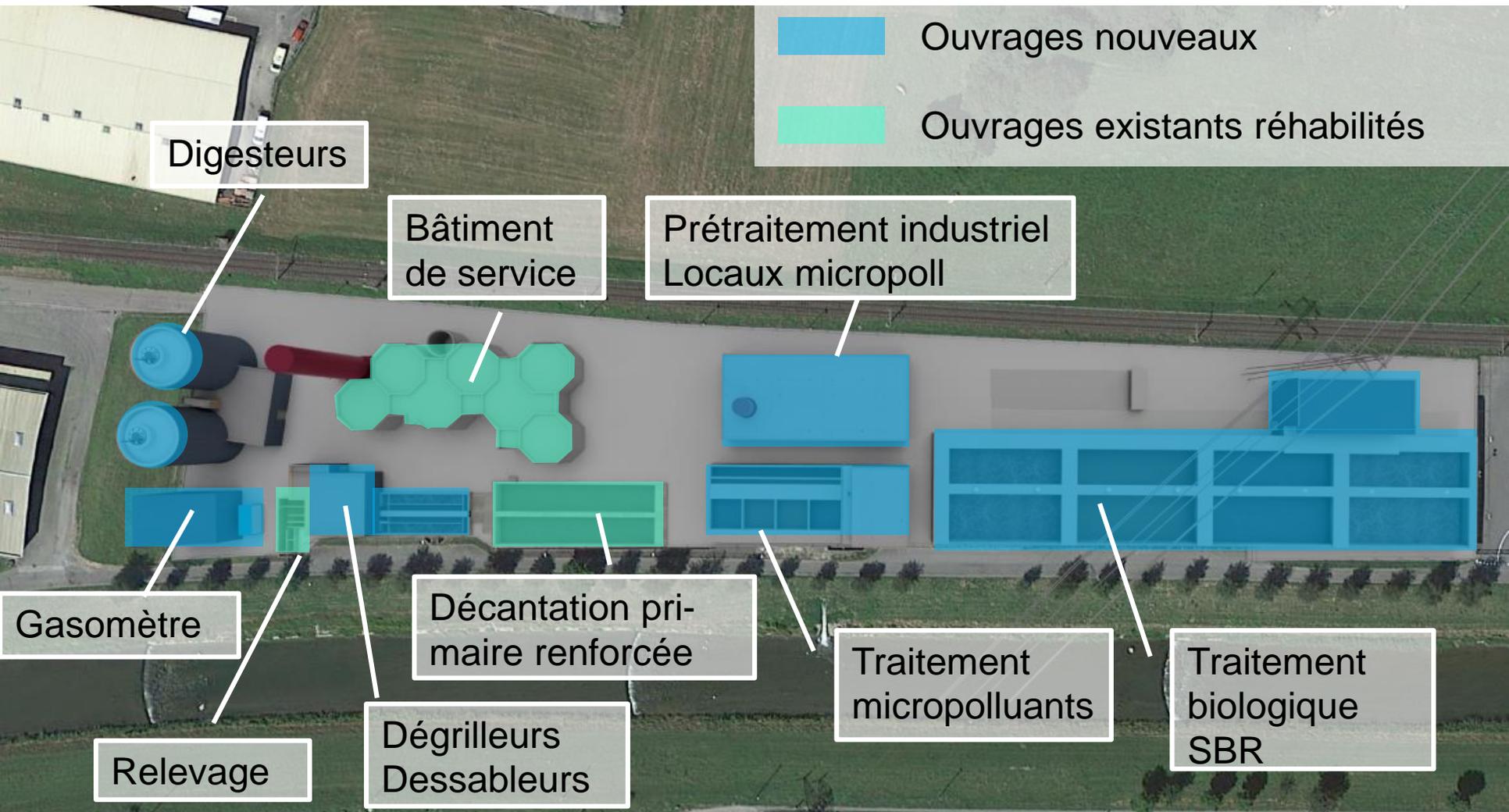
Entité	Etat actuel (2015)		Etat futur (2040)	
	EH-DCO	m3/j (VSA)	EH-DCO	m3/j (VSA)
Châtonnaye	1'277	150	1'779	210
Combremont-le-Petit	1'032	111	1'426	153
Granges-Marnand	3'814	447	5'248	610
Henniez communal	1'900	200	2'825	292
Henniez NWCH	6'567	650	8'333	700
Hermenches	373	50	552	71
Trey-Middes	641	83	947	117
SIEMV avec Ropraz	5'431	847	7'900	1'188
AIML communal	21'175	2'372	32'808	3'137
Crema	23'512	1'274	8'333	1'200
Totaux	65'722	6'184	70'151	7'678

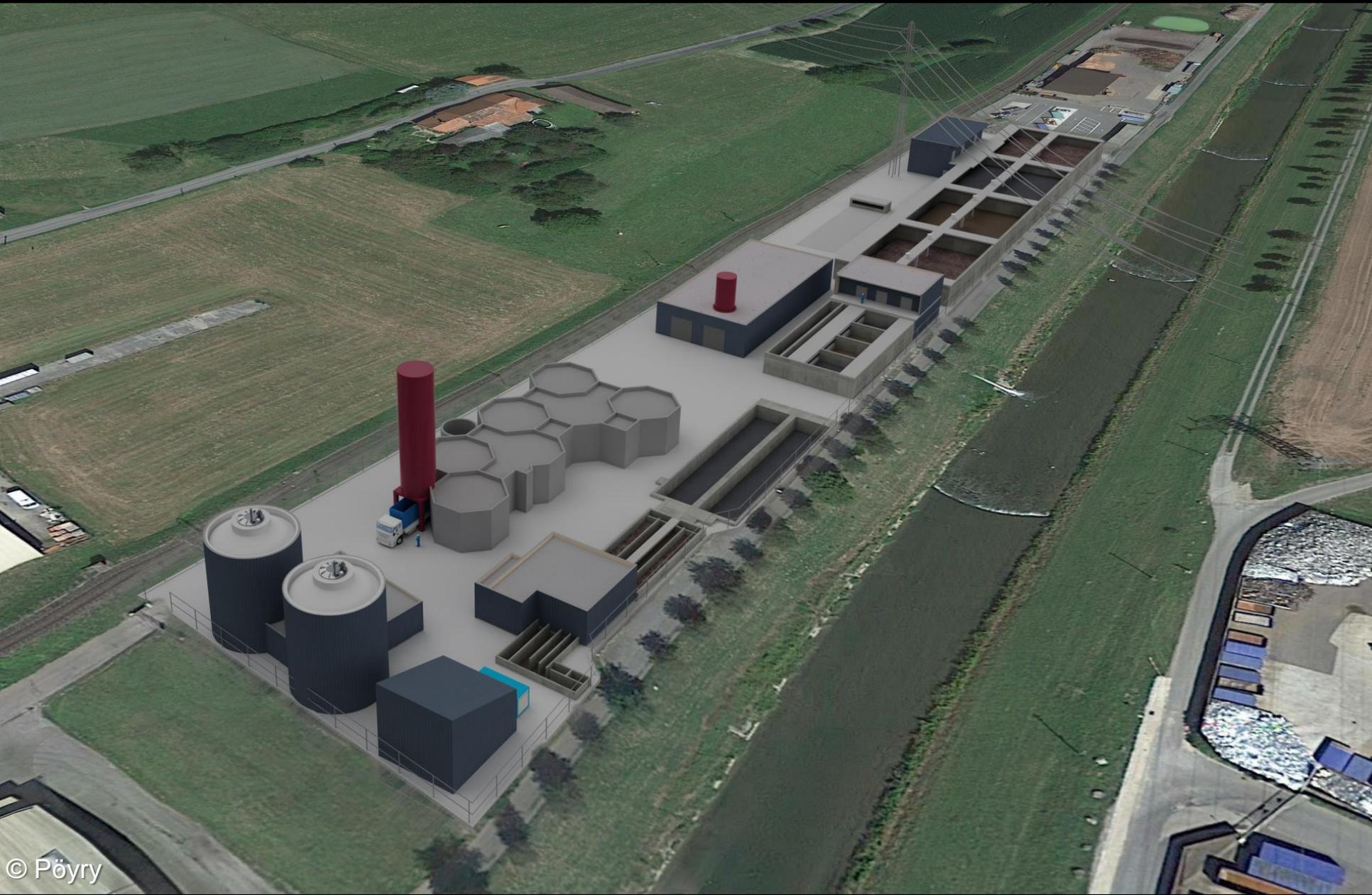
3. Site de la STEP de Lucens

- En zone industrielle: pas de démarche d'affectation nécessaire
- Parcelle propriété de l'AIML
- Possibilité d'extension ultérieure sur DPP



3. Etude STEP





3. Etude STEP

Avec ce projet...

- la STEP régionale est «à neuf» pour l'ensemble des étapes du procédé
- Le traitement de l'azote et des micropolluants est assuré pour toute la région
- L'ensemble des boues de la région est valorisé énergétiquement (digestion)
- Les charges industrielles, par nature variables, sont traitées sur une STEP suffisamment grande pour absorber les fluctuations
- A plus long terme (après 2040), le projet peut aisément évoluer (ajout de cellules de SBR), sur parcelle AIML.
- Aucune démarche foncière ou d'affectation n'est nécessaire

3. Etude STEP

Questions techniques ouvertes, à traiter dans les études ultérieures

- Détails du prétraitement industriel
- Aspects géotechniques, sols de fondation
- Etat des bétons des ouvrages existants et maintenus
- Solution définitive pour la valorisation du biogaz (cogénération ou injection)
- Ligne électrique (possibilités et coûts de déplacement)
- Choix définitif et validation du procédé «micropolluants» par l'OFEV
- → Mise au point du projet et des coûts

3. Etude réseaux

Organisation: financé par le budget du COPIIL. Adjudgé au bureau **Ribi** après un appel d'offres sur invitation

Objectifs: avant-projet des nouveaux raccordements nécessaires

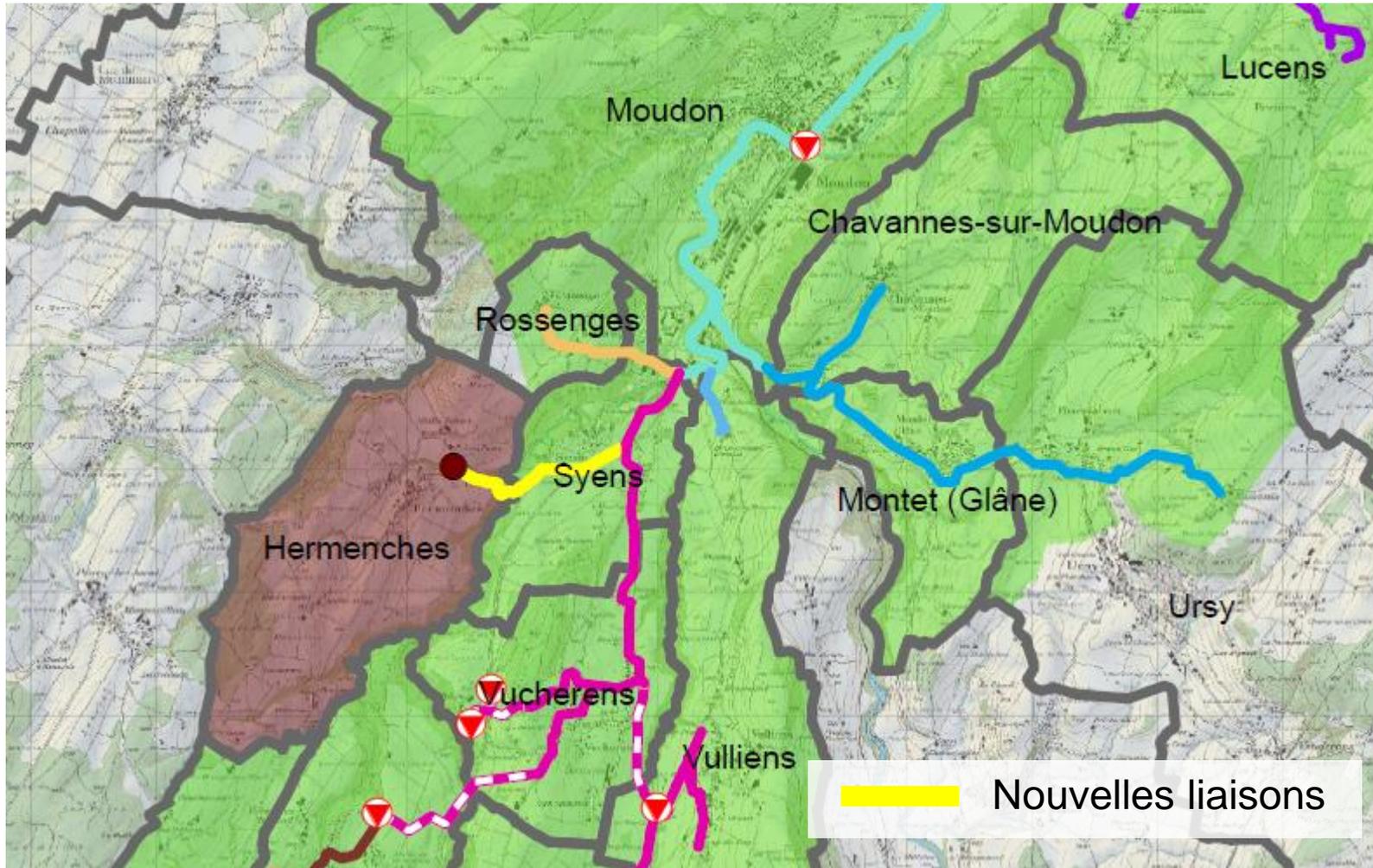
Résultats

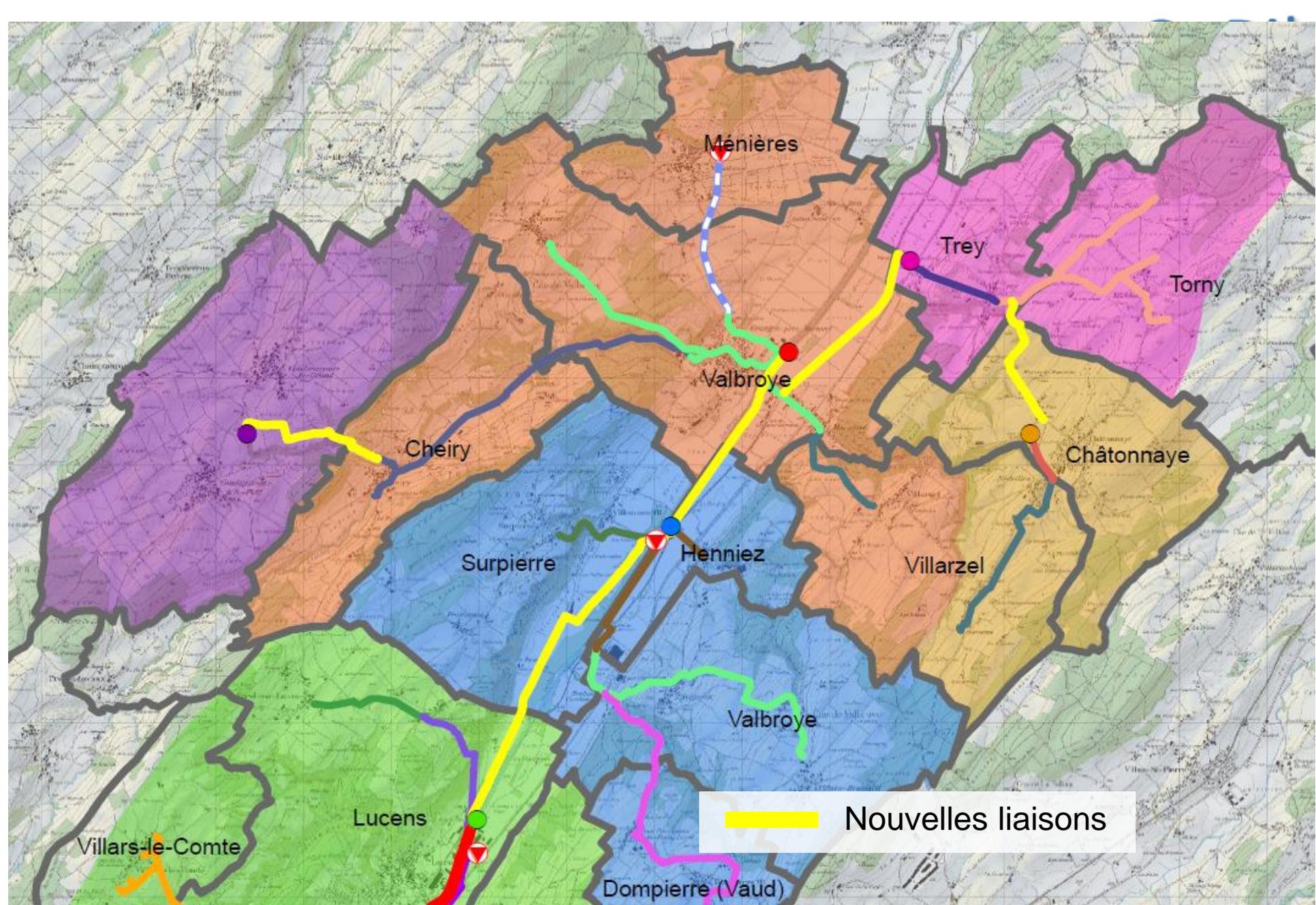
- Dimensionnement hydraulique des réseaux
- Tracés des nouveaux raccordements (13.5 km)
- Transformation des STEP existantes en stations de pompage (4) ou station de mise en charge (1)
- Coûts d'investissements et d'exploitation du réseau

3. Etude réseaux



Epuration
Moyenne Broye
Lucens

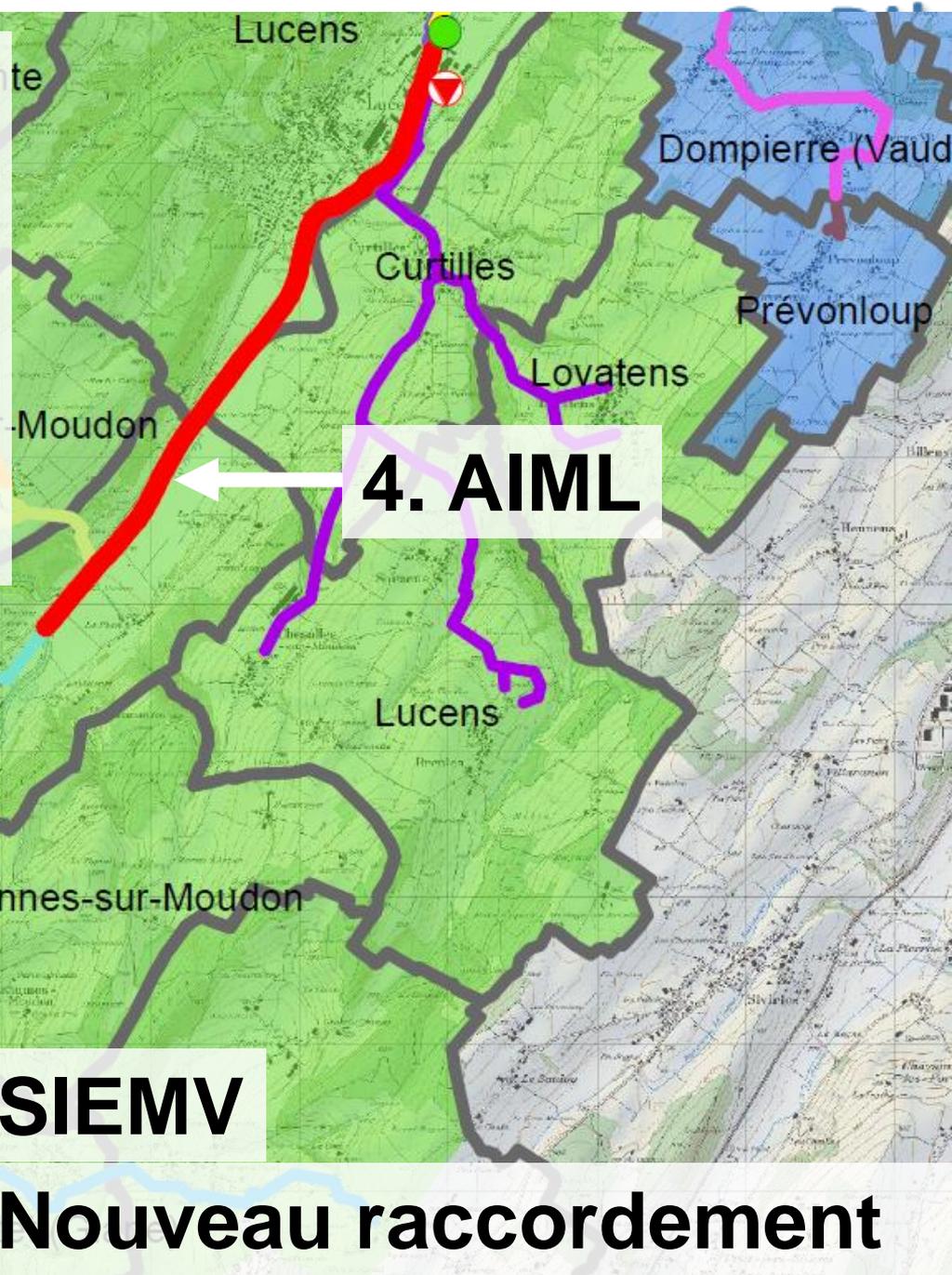




Constat: le réseau est géré par de nombreux intervenants. Avec les nouveaux raccordements, on ajoute encore des interfaces.

Exemple: Hermenches, passage par 4 réseaux différents.

Comment gérer ces réseaux
→ point 5



4. AIML

3. Moudon

2. SIEMV

1. Nouveau raccordement

4. Coûts: investissements (TTC)

STEP régionale	49 millions de CHF
Réseaux nouveaux	19 millions de CHF
Total (brut)	68 millions de CHF

Subventions: estimatif, à valider par le canton et la confédération

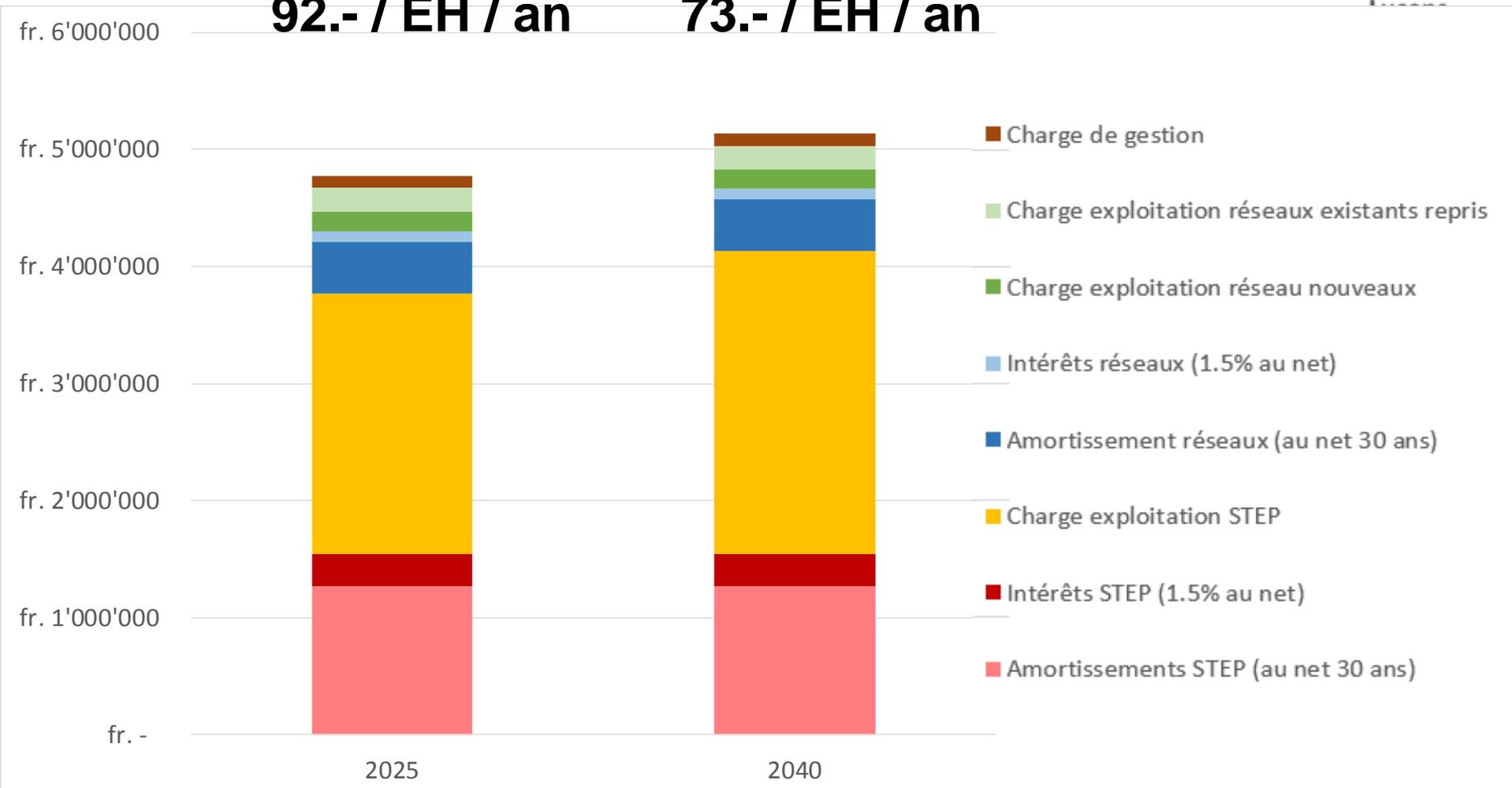
STEP régionale	10 millions de CHF
Réseaux nouveaux	6 millions de CHF
Total estimé	16 millions de CHF

→ Investissements nets: de l'ordre de 52 millions de CHF

4. Coûts: charges annuelles

52'000 EH
92.- / EH / an

70'000 EH
73.- / EH / an



4. Coûts: mode de répartition

Le COPIL propose les **principes** suivants:

- Une clé « STEP » , basée sur les EH polluifs (70 à 80%) et les EH hydrauliques (20 à 30%)
- Une clé « réseaux » , basée uniquement sur les EH hydrauliques
- Pour les industries, mode de calcul causal tenant compte des spécificités des eaux usées industrielles
- La prise en compte d'un critère hydraulique doit inciter les communes à bien gérer leurs réseaux

→ Etude de détail en cours, par la commission juridique et financière

5. Constats sur l'organisation actuelle

- Actuellement de nombreux acteurs impliqués:
 - 30 communes gèrent leurs réseaux communaux
 - Parmi elles, 4 communes gèrent des STEP communales ou intercommunales
 - 5 structures intercommunales gèrent des réseaux intercommunaux (AIML, SIEMV, EVMC, AIRV, CNOV)
 - 3 structures intercommunales gèrent des STEP intercommunales (AIML, AEGE, Entente Henniez)
- Presque toutes les communes sont impliquées dans des infrastructures intercommunales (exception: Hermenches)
- Parfois plusieurs «intercommunalités» pour une même commune:
 - Exemple Ursy: EVMC, puis Moudon, puis AIML
 - Exemple Montpreveyres: SIEMV, puis Moudon, puis AIML

5. Intentions pour l'organisation

Les questions qui se posent:

- Quels objectifs faut-il atteindre ?
- Que fait l'organisation ?
- Quelle est sa forme juridique ?
- De quelle manière sont répartis les coûts ?

5. Quelle organisation mettre en place ?



Epuration
Moyenne Broye
Lucens





Epuration
Moyenne Broye
Lucens

Gouvernance

Finances

Performance

- déléguer les décisions
Permet de simplifier les structures actuelles

Permet de simplifier les structures actuelles
Assure la participation de toutes les communes aux décisions

Assure une structure simple et efficace
Assure la participation de l'industrie aux décisions

Permet de simplifier les structures actuelles
Permet de simplifier les structures actuelles

Simplifier Structures existantes
Analyser la participation Industrielle - Communes

Permet de simplifier les structures actuelles

Permet de simplifier les structures actuelles
NE PAS COMPLEXIFIER LA SITUATION ADMINISTRATIVE POUR NESTLE WATERS

Permet de simplifier les structures actuelles

Permet une tarification uniforme pour toute la Région
DOIT EVITER AUX COMMUNES D'INVESTIR

Permet de simplifier les structures actuelles
PERMETTRE UN TARIF UNIFORME POUR LES INVESTISSEMENTS ITEP ET EXPLOITATION

Permet de simplifier les structures actuelles
DOIT PERMETTRE UN TARIF EN FONCTION DES INVESTISSEMENTS TUXANA (résines, produits et autres)

Permet de simplifier les structures actuelles
NE PAS IMPACTER DRASTIQUEMENT LES COUTS POUR NESTLE WATERS

TARIF UNIFORME - EGALITE REGIONALE

Permet de simplifier les structures actuelles
Permet de simplifier les structures actuelles

Permet de simplifier les structures actuelles

"VARIABLE"
- LES COUTS POUR LES INVESTISSEMENTS UTILISES EN LIGNE DE DROITE DOIVENT ETRE REPARTIS DE MANIERE UNIFORME ET SIMPLE

"VARIABLE"
- REPARTITION DES COUTS DE MANIERE UNIFORME

AVOIR UNE EPURATION PERFORMANTE ET UNE GESTION PROFESSIONNELLE

Structure uniforme technique et professionnelle

Permet de simplifier les structures actuelles
Structure uniforme technique et professionnelle dans toute la région

Permet de simplifier les structures actuelles
Structure uniforme technique et professionnelle dans toute la région

ASSURER UN TRAITEMENT MODERNE ET MEILLEUR POUR L'ENVIRONNEMENT

Permet de simplifier les structures actuelles
Structure uniforme technique et professionnelle dans toute la région

5. Objectifs à atteindre selon COPIL



Gouvernance

- Décharger les communes
- Simplifier les structures actuelles
- Faire quelque chose de simple
- Assurer la participation des communes aux décisions
- Assurer la participation des industries aux décisions

5. Objectifs à atteindre selon COPIL



Finances

- Tarif uniforme pour toute la région
- Eviter aux communes d'investir
- Maîtrise des charges
- Modèle simple de répartition des coûts

5. Objectifs à atteindre selon COPIL



Performances

- Gestion professionnelle et identique dans toute la région
- Traitement de l'eau moderne
- Amélioration pour l'environnement

5. Principes pour la gouvernance



Epuration
Moyenne Broye
Lucens

Que fera l'entité régionale ?

Qui...	Piste 1 «minimal»	Piste 2 Entité régionale «STEP seulement»	Piste 3 Entité régionale «STEP + nouveaux réseaux»	Piste 4 Entité régionale STEP et «colonne vertébrale»	Piste 5 Entité régionale maximale	6 -club STEP + club Tuyaux	7
Investit pour la STEP régionale et l'exploite ?	AIML	Entité régionale	Entité régionale	Entité régionale	Entité régionale	Club STEP	region
Investit pour les nouvelles liaisons et les exploite ?	Chacun pour la sienne	Chacun pour la sienne	Entité régionale	Entité régionale (colonne vertébrale) + chacun la sienne	Entité régionale	Club Tuyaux	"
Gère les réseaux existants utilisés à plusieurs ?	Chacun le sien	Chacun le sien (réseau AIML change de main)	Chacun le sien	Entité régionale (colonne vertébrale) + chacun la sienne	Entité régionale	Club Tuyaux	"
Gère les STEP actuelles jusqu'au raccordement ?	Chacun la sienne	Chacun la sienne	Chacun la sienne	Chacun la sienne	Entité régionale	Actuel	"
Réseaux communaux	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune	"
							 OPTION FUTURE

5. Principes pour la gouvernance

Que fera l'entité régionale ?

- Investir pour tous les nouveaux investissements (réseaux, STEP) (logiquement, la phase de développement du projet, procédures de permis, appels d'offres, etc. seraient également conduites par la nouvelle entité dès sa création);
- Reprendre des infrastructures existantes à définir pour constituer un réseau régional logique (voir plus loin) ;
- Exploiter la STEP et le réseau « régional » ;
- Exploiter les STEP existantes entre le moment de la constitution de la nouvelle structure et la mise en service de la nouvelle STEP et des liaisons.

5. Principes pour la gouvernance

Quelle est la forme juridique de l'entité régionale ?

- Du point de l'acceptation politique, **l'association de communes** est à privilégier.
- Les associations et ententes existantes seront dissoutes et intégrées dans la nouvelle entité régionale.
- Le patrimoine (y compris actifs et passifs comptables) de ces structures sera repris par la nouvelle entité.
- Cette forme juridique excluant la participation des industries, celles-ci seront liées à l'entité par un lien contractuel réciproque fort.
- L'association sera régie par le droit vaudois (Loi sur les communes). Les communes fribourgeoises peuvent en faire pleinement partie, ce qui nécessite une décision du Conseil d'Etat fribourgeois.

5. Principes pour la gouvernance

Comment définir le réseau régional ?

Objectifs

- Réseau régional cohérent et sans «trous»
- Aucune convention bilatérale nécessaire
- Egalité de traitement

4 critères sont proposés

Réseau à fonction régionale =

1. À partir des STEP existantes, donc tous les nouveaux raccordements
2. Tronçons déjà en main d'une structure intercommunale
3. Tronçons utilisés par plus d'une commune
4. Liaisons reliant une localité à une autre, hors localité

5. Principes pour la gouvernance

Comment transférer ces réseaux existants qui ont une fonction «régionale» ?

- Le transfert est opéré à valeur résiduelle comptable (la définition de valeurs résiduelles techniques est complexe et coûteuse; elle crée des problèmes comptables).
- Le transfert se fait sur le principe d'une infrastructure «en bon état» (égalité de traitement entre détenteurs de réseaux «à jour» et ceux «en mauvais état»).

5. Principes pour la gouvernance

Comment transférer les sites des STEP actuelles ?

- Le terrain de l'AIML à Lucens passe en main de l'entité régionale pour la nouvelle STEP ;
- Autres STEP, sur terrains communaux: le périmètre nécessaire au fonctionnement futur est défini. Cette partie est reprise (sans flux financier) par la nouvelle entité (foncier: à régler par servitude ou DDP) ;
- Le solde du site reste en main du détenteur actuel, qui assumera également les frais de démolition et de remise en état (qui dépendent de la destination voulue pour le site).
- STEP de Vulliens, sur terrain appartenant au SIEMV: repris par l'entité régionale

6. Point de vue des Cantons

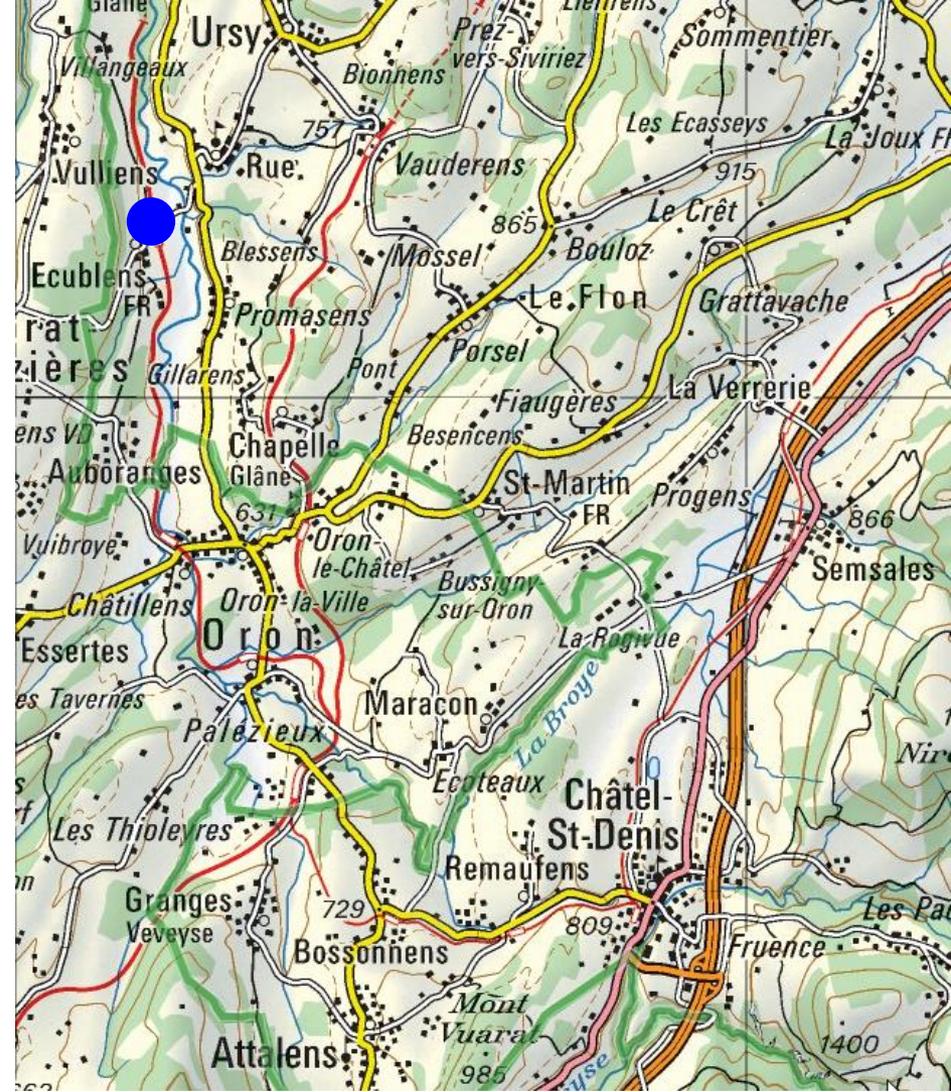
- La dynamique du COPIL Moyenne Broye est remarquable.
- Le rythme de travail est soutenu, et chacune des commissions assure un travail de qualité, avec le soutien du BAMO
- Les perspectives de réalisation du projet de STEP régionale sont bien engagées
- Le projet s'intègre parfaitement dans la démarche de régionalisation de l'épuration du bassin versant de la Broye, avec à terme, 5 STEP traitant les micropolluants dans le bassin versant du Lac de Morat.

La Broye

Pôle VOG – Ecublens

Actuellement :

- 19'500 habitants raccordés
- 42'250 EH
- 13 communes FR
- 2 communes VD
- Taux de dilution très bas
> Cours d'eau sensible



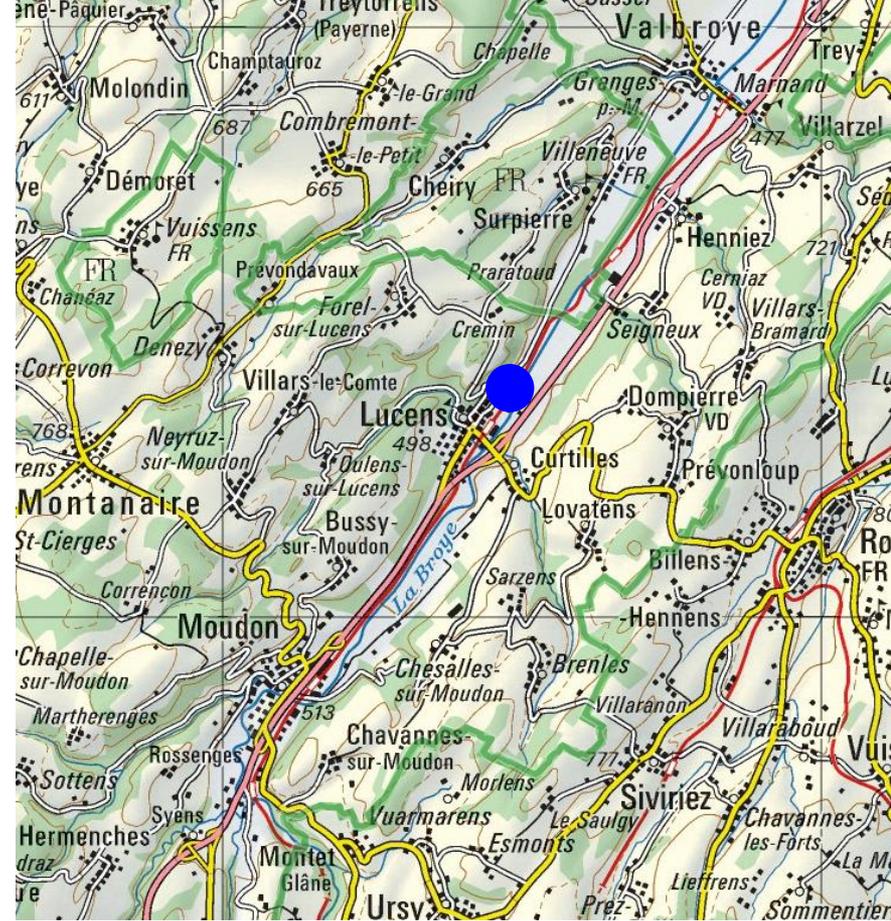
Agrandissement de la STEP - VOG 2035

La Broye

Pôle Moyenne Broye - Lucens

Projet :

- 6 STEP VD, 1 STEP FR
- 35'000 habitants
- 70'000 EH
- Site de la STEP de Lucens
- Env. 68 Mio CHF (STEP + Réseaux)
- COPIL avec les communes et associations concernées
- Prévision : 2026

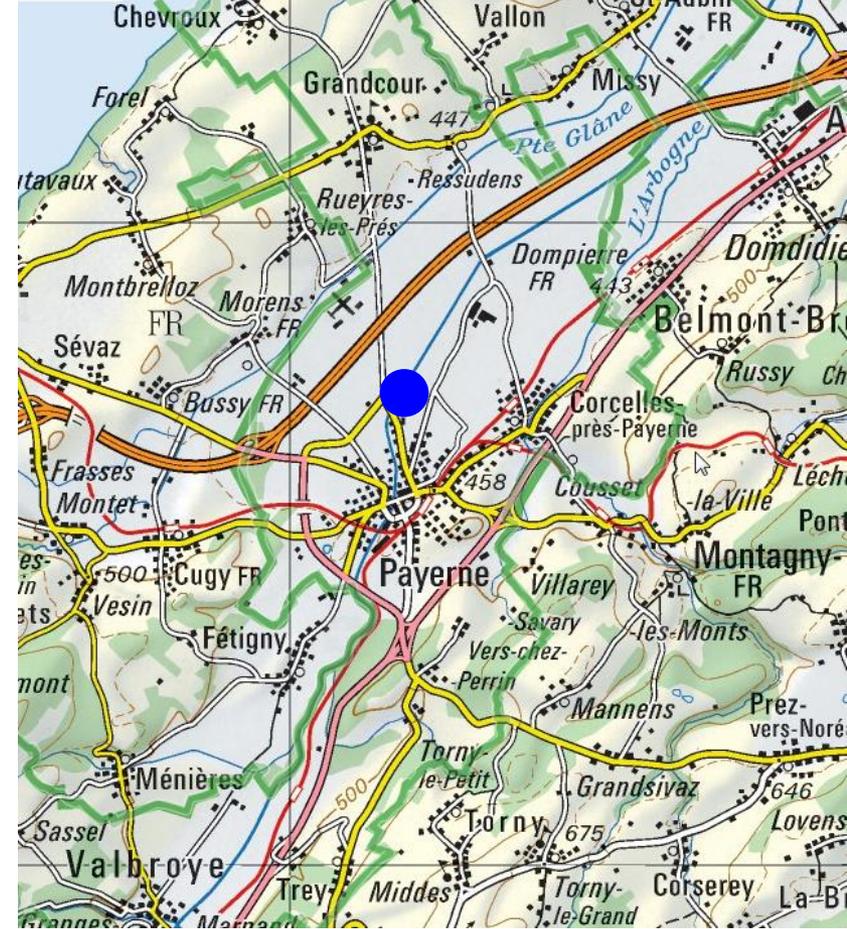


La Broye

Pôle Payerne

Projet :

- 4 STEP VD, 4 STEP FR
- 33'800 habitants
- 50'000 EH
- Nouvelle implantation
- Env. 74 Mio CHF (STEP + raccordements)
- COPIL avec les communes et associations concernées,
- Statuts de la nouvelle association en cours de finalisation
- Prévvision : 2025

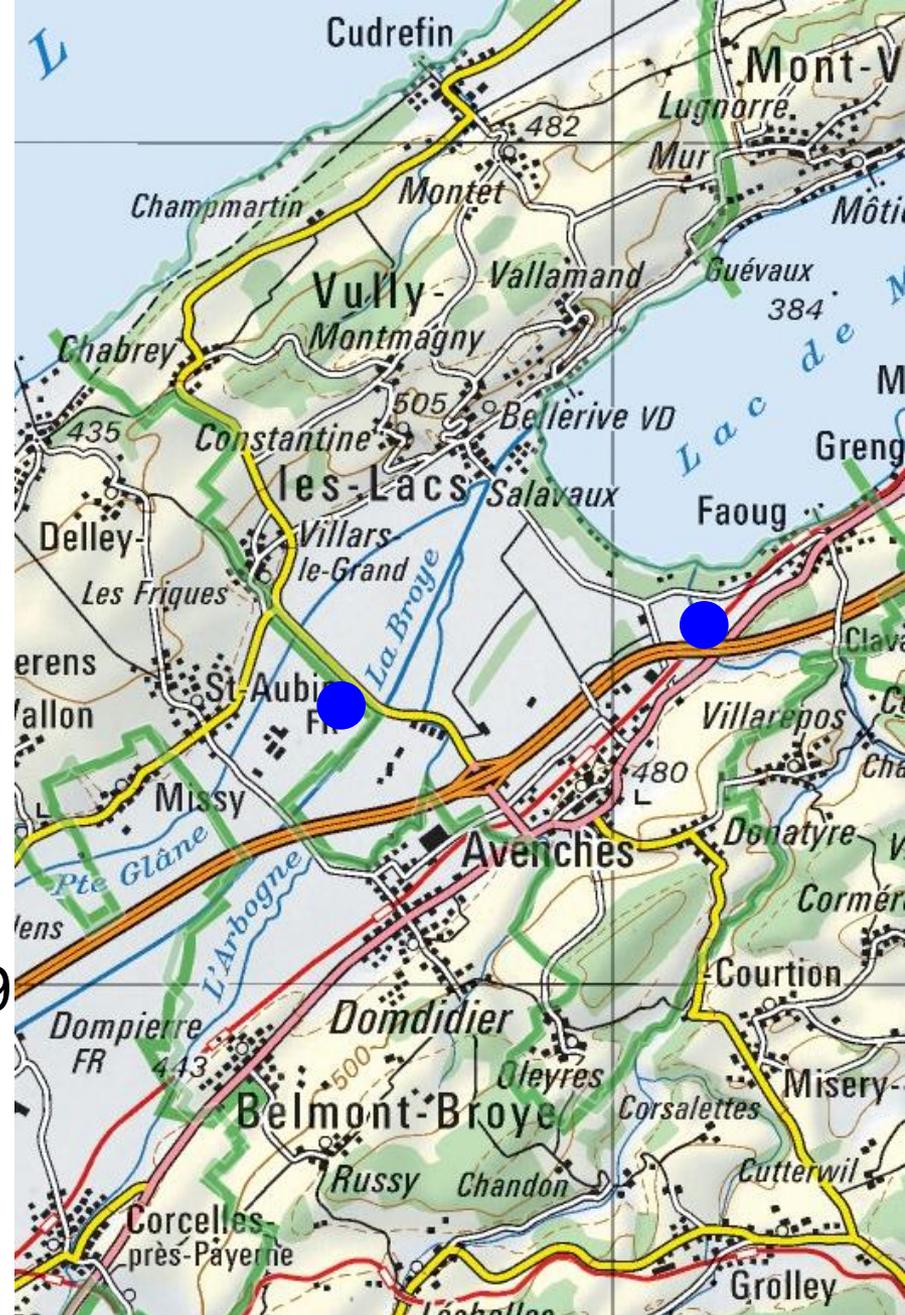


La Broye

Pôle Basse-Broye-Vully

Projet :

- 2 STEP VD, 5 STEP FR
- 29'000 habitants
- 38'000 EH
- Site encore à définir
- COPIL à démarrer début 2019
- Prévision : 2030

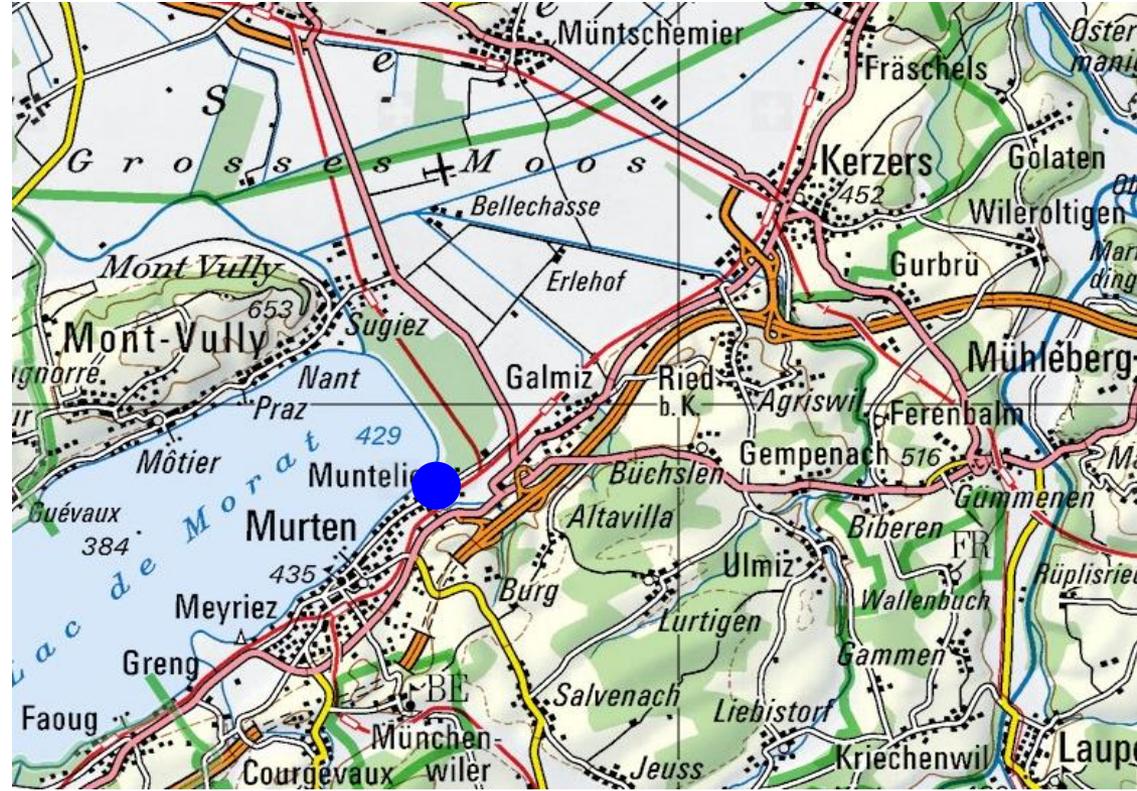


Lac de Morat

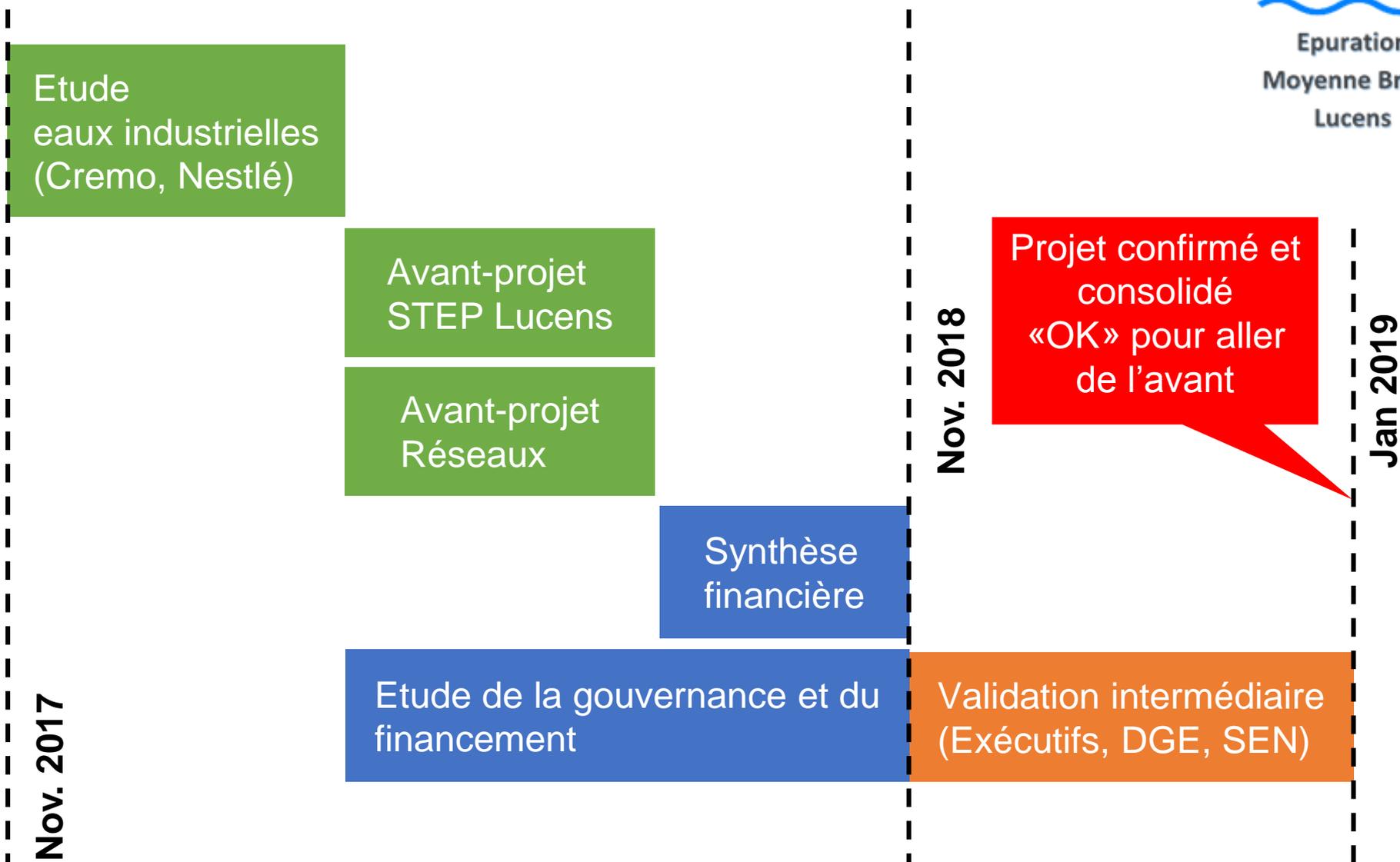
Pôle Seeland Süd

Projet :

- 2 STEP FR
- 24'000 habitants
- 82'000 EH
- Site de la STEP de Morat
- Prévision : 2025



7. Suite du processus, calendrier



7. Suite du processus, calendrier

Gagner environ 2 ans

Validation
intermédiaire

Phase préparation pour la suite des études techniques (crédit complémentaire demandé par le COPIIL)

Suite
projet

Définition gouvernance
Elaboration des statuts

Nov. 2019

Consultations,
information

Décisions politiques
formelles relatives à
l'organisation

Jan 2019

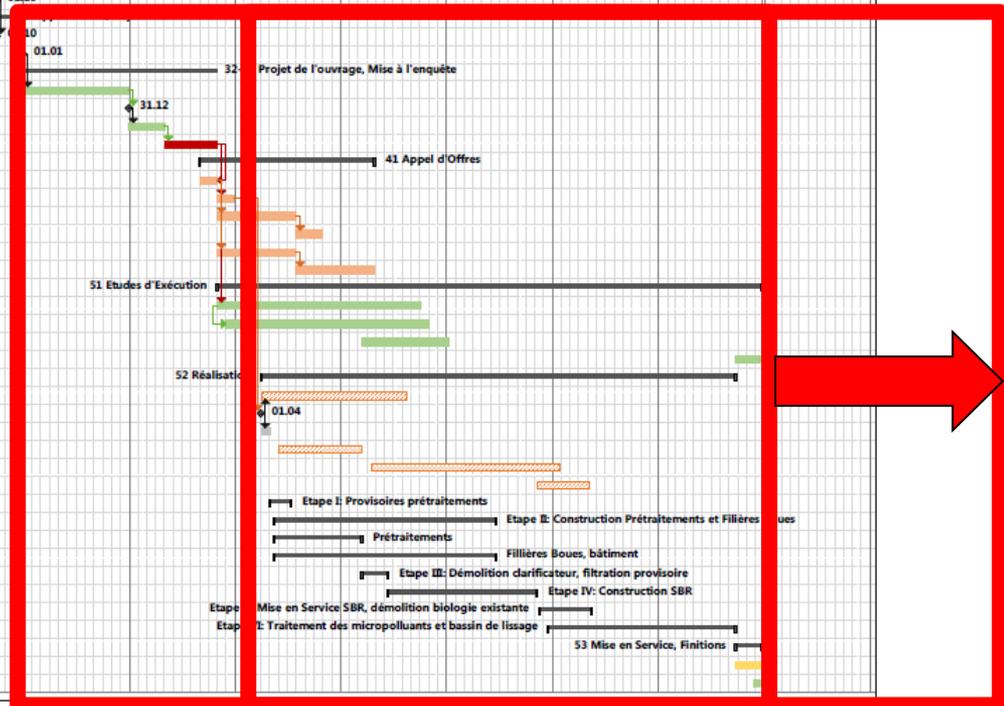
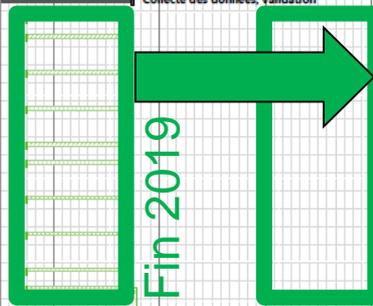
Sept 2019

Juin 2020

Analyse planning

En continuant la préparation technique dès à présent, en parallèle au processus politique en cours, il est possible de mettre en service la STEP en 2026 plutôt qu'en 2028

Pöyry Suisse SA		Adaptation / Extension de la STEP de Lucens		
Nr.	Tâche	Début	Fin	
1	Collecte des données, validation	01.12.16	01.10.19	
2	Campagne de mesures des charges	01.10.18	01.10.19	
3	Campagne de mesures hydrauliques	01.10.18	01.10.19	
4	=> Validation du dimensionnement	01.10.18	01.10.18	
5	Test arrêt DS pour définir filtration (coag./polym./maille) (étape III)	01.10.18	01.10.19	
6	=> définir filtration sortie biologie	01.10.19	01.10.19	
7	Réleve intégrale du site / relève par drone	01.10.18	01.10.19	
8	=> Modèle de l'existant (de préférence 3D)	01.10.19	01.10.19	
9	Campagne Eaux de Nestlé (futur site)	01.10.18	01.10.19	
10	Pilote Flottation eaux Industrielles Cremo	01.10.18	01.10.19	
11	=> Validation prétraitements (Crema et av. Nestlé)	01.12.16	01.12.16	
12	Etudes du sol / Analyses géotechniques	01.10.18	01.10.19	
13	=> Définir fondations	01.12.16	01.12.16	
14	Etudes du béton, analyse des tassements	01.10.18	01.10.19	
15	=> Définir assainissements nécessaires	01.10.19	01.10.19	
16	Etudier utilisation biogaz, source de chaleur ext. (Crema, contractant gaz)	01.10.18	01.10.19	
17	Etudier utilisation biogaz, source de chaleur ext. (Crema, contractant gaz)	01.10.18	01.10.19	
18	=> Choix CCF ou injection gaz	01.10.19	01.10.19	
19	Cahier de Charge, Données de base complétées	01.10.19	01.10.19	
20	Appel d'offre, Adjudication Mandat Ingénieur	01.10.19	01.01.20	
21	Publication de l'appel d'offres sur SIMAP	01.10.19	01.10.19	
22	Début prévu des prestations du mandat	01.01.20	01.01.20	
23	32-33 Projet de l'ouvrage, Mise à l'enquête	01.01.20	31.10.21	
24	Etudes du projet de l'ouvrage	01.01.20	31.12.20	
25	Validation Projet de l'ouvrage (32)	31.12.20	31.12.20	
26	Dossier Mise à l'enquête	31.12.20	01.05.21	
27	Mise à l'enquête (33)	01.05.21	31.10.21	
28	41 Appel d'Offres	01.08.21	29.04.23	
29	Spécifications générales, standards, liste fournisseurs	01.09.21	31.10.21	
30	Appel d'Offres, Adjudication Travaux déconstruction, démolitions	31.10.21	30.12.21	
31	Cahiers de charges GC	31.10.21	30.07.22	
32	Appels d'Offres GC: publication et analyse, adjudications	30.07.22	28.10.22	
33	Spécifications, cahiers de charges EM	31.10.21	30.07.22	
34	Appels d'Offres EMT: publication et analyse, adjudications	30.07.22	29.04.23	
35	51 Etudes d'Exécution	31.10.21	25.12.26	
36	Projet d'Exécution GC	31.10.21	01.10.23	
37	Projet d'Exécution EM	30.11.21	31.10.23	
38	Dossier Conformité + Certificat (CE)	15.03.23	09.01.24	
39	Dossier TQC, documentation finales	26.09.26	25.12.26	
40	52 Réalisation	01.04.22	26.09.26	
41	Charges réduites CREMO (renovations site, à confirmer)	01.04.22	14.08.23	
42	Début des Travaux	01.04.22	01.04.22	
43	Travaux Préparatoires, installations chantier	01.04.22	01.05.22	
44	Fonctionnement avec prétraitements provisoires	31.05.22	15.03.23	
45	Fonctionnement avec filtration provisoire, anclenne biologie	14.04.23	23.01.25	
46	Pompage provisoire DP vers SBR	09.11.24	08.05.25	
47	Etape I: Provisoires prétraitements	01.05.22	15.07.22	
51	Etape II: Construction Prétraitements et Filières Bouse	16.05.22	19.06.24	
52	Prétraitements	16.05.22	15.03.23	
63	Filières Bouses, bâtiment	16.05.22	19.06.24	
72	Etape III: Démolition clarificateur, filtration provisoire	15.03.23	13.06.23	
76	Etape IV: Construction SBR	13.06.23	09.11.24	
83	Etape V: Mise en Service SBR, démolition biologie existante	16.11.24	15.05.25	
89	Etape VI: Traitement des micropolluants et bassin de lissage	16.12.24	26.09.26	
100	53 Mise en Service, Finitions	26.09.26	25.12.26	
101	Mise en Service STEP complète, Optimisations	26.09.26	25.12.26	
102	Comptes finaux, documentation finale, finitions	24.11.26	25.12.26	



7. Suite du processus, calendrier

Important pour les Exécutifs:

- Mise en consultation du projet au niveau des exécutifs.
- Questions à transmettre à sylvain.schupbach@lucens.ch
- Prises de position attendues d'ici au **31 janvier 2019 (par courrier à Sylvain Schupbach)**
- Traitement des questions et demandes par le COPIL
- Processus statutaire VD à **partir de septembre 2019:**
 - Avant-projet de statuts
 - Commission ad hoc dans chaque commune
 - Retours des communes au COPIL
- **Information générale aux commissions des législatifs (Nov. 2019)**
- Décisions des législatifs communaux (VD, FR): **juin 2020**

(Procédure :art 113 et 126 de la loi sur les communes pour le canton de Vaud)

Au terme de l'étape d'étude effectuée (mi-2017 à fin 2018), le COPIL propose:

- Un projet technique pour construire une nouvelle STEP régionale de **70'000 équivalent-habitants**, à Lucens, ainsi que quelque **13 km** de nouveaux raccordements nécessaires;
- De créer d'ici 2020 une nouvelle association de communes, qui investira environ **68 millions de CHF (52 millions subventions déduites)** pour la nouvelle STEP régionale ainsi que tous les raccordements nécessaires;
- Que cette association reprenne (en bon état) et exploite les tronçons de réseau existant qui ont une fonction régionale;
- Que les charges financières de l'association soient facturées aux communes membres ainsi qu'aux industries par le biais d'une clé de répartition (en cours d'étude). Le montant à attendre se situera entre **90 et 100 francs par équivalent-habitant et par an** lors de la mise en service de la STEP régionale, y compris le réseau régional.



8. Questions et discussion